

# les migrations internationales

## Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

*Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)*



**NUMERO 3**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE**

**AIDELF**

# LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET LEURS FACTEURS EXPLICATIFS

Pierre-Jean THUMERELLE  
(Université de Lille I, France)

Si ce séminaire s'était tenu il y a 15 ans, on aurait certainement considéré que les migrations internationales de travailleurs constituaient l'objet majeur, sinon l'unique objet du séminaire, et que tous les autres aspects des migrations internationales n'étaient que marginaux, soit parce qu'ils ne correspondaient qu'à des flux mineurs, soit parce qu'ils ne correspondaient pas aux conceptions théoriques que l'on avait alors de la migration internationale. Aujourd'hui, on ne saurait reléguer au second plan les migrations internationales forcées ou sous contrainte politique, pas plus que les migrations familiales, voire les migrations circulaires, compte tenu de l'importance qu'elles ont acquise ou retrouvée. Notre vision des mouvements internationaux de population est redevenue globale et s'est enrichie, en même temps qu'étaient remis en cause les schémas conceptuels dominants : mouvements de masse, soudains et passagers, d'origine politique et flux discrets, mais tenaces, d'origine socio-économique déterminent, chacun dans leur sphère, les mouvements contemporains.

Il est impossible d'apprécier le volume global des migrations internationales. A l'échelle planétaire, celui-ci est bien modeste et c'est le premier point qu'il faut rappeler. Si on exclut les micro-Etats, la migration internationale ne revêt qu'exceptionnellement et brièvement, à la faveur de crises politiques majeures, le caractère massif des migrations internes : rien de comparable en matière de mobilité à l'énorme brassage de population que réalisent les migrations internes des pays développés, rien de comparable, en matière d'efficacité et d'impact sur le peuplement, à la migration des campagnes vers les villes dans les pays en voie de développement.

On estime à une vingtaine de millions le nombre des travailleurs étrangers résidant dans les pays d'accueil. Après avoir connu une hausse rapide dans les années soixante et le début des années soixante-dix, ce nombre n'augmente plus que très lentement. On estime à 1 million par an environ le transfert réel d'actifs depuis les pays d'émigration nette. Mais on doit doubler ce nombre pour obtenir les effectifs réellement transférés, puisque des membres de leurs familles accompagnent ou rejoignent les travailleurs.

On estime à une dizaine de millions les réfugiés dans le monde, mais leur flux net annuel est extrêmement aléatoire d'une année à l'autre en fonction des convulsions politiques du monde contemporain. La séance précédente a montré les difficultés de définition et de mesure des phénomènes qui intéressent de plus en plus des pays à statistiques déficientes. Même si l'estimation de 2 à 3 millions de migrants nets annuels était inférieure de moitié à la réalité, compte tenu du large sous-enregistrement et des difficultés à chiffrer toutes les formes d'immigration clandestine, il n'en demeurerait pas moins que la migration internationale ne joue qu'un rôle bien modeste dans la dynamique géographique de la population mondiale.

Le problème de l'immigration étrangère ne se pose pas ou guère par exemple dans les pays du bloc socialiste d'Europe ou d'Asie. Le mur de Berlin est le symbole de la fermeture des frontières aux migrations. Le Japon n'a pas non plus accepté l'immigration étrangère, préférant les risques sociaux, démographiques et, à moyen terme, politiques et économiques que comporte le transfert des travailleurs.

Dans une immense partie du Tiers-Monde, la notion même de migration internationale n'a de sens que pour une couche très mince de la population. L'émigration depuis le sub-continent indien est insignifiante en valeur relative. Par contre, l'immigration indienne, bengali ou pakistanaise en Grande-Bretagne ne passe pas inaperçue.

La grande régularité des flux de travailleurs vers l'Europe du Nord-Ouest et du Nord, du milieu des années cinquante jusqu'au milieu des années soixante-dix, aurait pu faire croire à une stabilité des mouvements répondant à des règles d'organisation économique à l'échelle mondiale. Mais, en quinze ans, le volume des flux migratoires, les lieux de départ comme d'arrivée, se sont modifiés en fonction d'un contexte international changeant, et ont été facilement remis en cause. Des flux, jadis consistants, se sont très réduits, d'autres, alors insignifiants ou inexistantes, ont pris de l'ampleur.

En tout cas jamais l'instabilité des flux n'a été sans doute aussi grande, jamais les mouvements n'on paru aussi soumis aux conjonctures politiques, économiques, voire écologiques avec la désertification. Décrire les évolutions récentes comme il était demandé pour cette deuxième partie du colloque est devenu extrêmement difficile; analyser les changements encore plus. Et il nous en faut d'autant plus remercier les communicants à cette séance, tout en déplorant par ailleurs que l'ensemble de leurs travaux ne donne qu'un étroit échantillonnage des situations nouvelles, mais c'est la gageure d'une association francophone que d'essayer de dresser des tableaux mondiaux alors que la francophonie est très restreinte et géographiquement concentrée.

La distinction entre migrations volontaires et migrations forcées n'est qu'en apparence facile à établir, car il existe entre les deux notions une large zone floue où il est difficile de faire la part, dans le jeu des sollicitations et des contraintes, des décisions libres et des décisions imposées. La distinction entre les mouvements de travailleurs et de leurs familles et les déplacements d'expulsés et de réfugiés n'en demeure pas moins fondamentale dans la grande majorité des situations. Ces derniers concernent surtout le Tiers-Monde, et pour moitié l'Afrique, après avoir été si longtemps européens. Un filet seulement de ces migrations parvient aujourd'hui à s'infiltrer dans les pays développés. Les premiers concernent aussi essentiellement le Tiers-Monde, quoi qu'on ait pu dire sur les rapports Nord-Sud. D'après la Banque Mondiale et les Nations-Unies, la moitié des transferts de travailleurs et de leurs familles se réalise à l'intérieur du Tiers-Monde, d'un pays sous-développé à un pays un peu plus développé. L'autre moitié correspond à des migrations d'un pays développé à un autre plus développé (notamment entre l'Europe méditerranéenne et l'Europe du Nord-Ouest) et à des migrations entre pays sous-développés et pays développés.

Pour des raisons de clarté d'exposé, nous nous en tiendrons en premier lieu aux manifestations les plus classiques et les mieux étudiées des migrations internationales, car elles concernent les pays à forte infrastructure administrative, médiatique et scientifique, c'est-à-dire aux migrations économiques ou familiales, que l'on qualifie habituellement de libres par rapport aux migrations sous contrainte politique.

Avant la dernière guerre mondiale, deux ensembles de courants dominaient nettement : l'ensemble Europe-Amérique, l'ensemble Extrême-Orient-rivages du Pacifique et de l'Océan Indien. Le premier a conduit une population d'abord originaire des Iles britanniques, puis du reste de l'Europe, vers les Etats-Unis et le Canada, et une population originaire de l'Europe méditerranéenne vers l'Amérique Latine. Le second a amené la dispersion d'Indiens dans les pays d'Afrique orientale avant même que la colonisation anglaise ne facilite ce mouvement, de Chinois sur tout le pourtour du Pacifique, y compris l'Ouest des Etats-Unis. Il faut y ajouter les mouvements secondaires liés à la colonisation européenne en Afrique, Asie et Océanie.

Les lendemains immédiats de la guerre n'ont pas amené de changements radicaux de cette situation, car les mouvements de population en Europe et en Asie furent alors d'ordre politique.

Mais ces mouvements se sont très vite ralentis pour donner naissance, à la fin des années cinquante, à d'autres migrations, qui marquent toujours le monde contemporain.

Le renouveau économique de l'Europe du Nord-Ouest, puis progressivement de l'ensemble de l'Europe, y a fait disparaître les conditions qui poussaient à l'émigration Outre-mer. La croissance, unique dans l'histoire, des années cinquante et soixante, y a même provoqué une pénurie temporaire de main-d'œuvre, entraînant une inversion des flux migratoires nets entre les métropoles et leurs anciennes colonies, et une forte attraction sur les populations méditerranéennes. A la migration européenne vers l'Amérique se sont substitués des mouvements inter-américains orientés vers les Etats-Unis et secondairement l'Argentine et le Vénézuéla, ce dernier appartenant à la famille des nouveaux venus parmi les Etats d'immigration : les Etats pétroliers.

Enfin, la « crise », mais plus généralement la modification des situations économiques et démographiques d'un certain nombre d'Etats a transformé le jeu des mouvements au cours des dix dernières années. La grande expansion économique de l'Europe du Nord-Ouest a pris fin et le développement économique de l'Europe méditerranéenne a atténué les différences de rémunération et de possibilité d'embauche dans les pays d'Europe. L'instauration de la liberté de circulation des travailleurs dans toute l'Europe occidentale, à la faveur de l'élargissement de la C.E.E., n'aura finalement que peu d'incidences sur les mouvements intra-européens. Les pays européens d'immigration s'efforcent de contenir depuis la montée persistante du chômage des années soixante-dix, les entrées sur leurs territoires, la plupart s'efforcent même d'encourager les retours. Dans beaucoup de pays, le nombre de travailleurs étrangers tend à se réduire et le problème de l'immigration a cédé la place à celui de la population immigrée, puis, de fait, à celui de la population étrangère de moins en moins immigrée mais issue de l'immigration et née sur place. La situation des pays de l'Europe méditerranéenne est complexe. L'Italie et l'Espagne ont cessé d'être des terres de départ, sous l'effet des retours, de leur propre développement et de l'accueil d'une population immigrée d'Afrique et du Proche-Orient. La Grèce elle-même est parcourue de flux contradictoires et les mêmes types de mouvements y ont très atténué l'émigration nette. Seul, le Portugal a conservé sa situation antérieure, mais la fréquence des départs s'y est ralentie.

Le Moyen-Orient a en quelque sorte pris le relais de l'Europe comme terre d'accueil dans les années soixante-dix, surtout après la formidable augmentation de ressources provoquée par la flambée des prix du pétrole. Les pays pétroliers sont devenus des pays

d'immigration : Nigéria, Irak... et surtout ceux à qui la providence a donné beaucoup de pétrole et peu d'hommes : la Libye, l'Arabie et les Emirats du Golfe Persique. Les immigrés y sont d'abord venus des autres pays arabes, puis de l'Extrême-Orient et d'Asie du Sud (Pakistan, Inde, puis Malaisie, Philippines, Corée du Sud). Plus récemment, la guerre entre l'Irak et l'Iran a précipité une immigration de paysans égyptiens dans l'agriculture irakienne, phénomène qui mérite d'être souligné, car il est assez rare que les immigrants récents s'emploient dans l'agriculture. Depuis deux ans, la chute des revenus tirés du pétrole, les difficultés financières et économiques réelles d'un certain nombre d'Etats producteurs, les problèmes posés par la présence de populations étrangères, ont provoqué un gel de l'immigration dans plusieurs pays d'accueil et des expulsions.

Quels fils conducteurs relient tous ces mouvements ? Ana Rodica Lisievici-Brezeanu a essayé de les dégager à travers la littérature publiée par les Nations-Unies sur le sujet dans sa communication : *l'interaction des facteurs démographiques, économiques et sociaux dans les effets et conséquences des migrations internationales*. On peut cependant regretter que son analyse se situe à un niveau trop global et trop théorique et n'englobe pas suffisamment les observations spécifiques tirées des études de cas.

Celles-ci font l'objet des autres communications de cette séance. On peut en extraire un premier ensemble centré sur l'Europe. Il est dommage que la comparaison avec les pays développés d'Outre-mer n'ait pas donné lieu à une intervention écrite, ce qui confère à la séance de travail une orientation européen-centriste. L'analyse comparative découle cependant naturellement de la lecture transversale de cette première série de papiers.

Le premier thème, le changement dans les traditions migratoires des pays développés, se profile en toile de fond dans la plupart des communications, mais il a reçu un contenu plus explicite dans celle de Jean-Pierre Grimmeau sur *les migrations extérieures étrangères de la Belgique*, pays qui a connu une tradition d'émigration avant de devenir terre d'accueil et qu'il est intéressant de rapprocher de l'exemple de deux autres pays, celui des Etats-Unis qui essaient de contrôler l'immigration, mais ont conservé une tradition d'accueil, ce qui est suffisamment rare pour pouvoir être souligné, et celui de la France, qui n'a abandonné que depuis peu une très vieille tradition d'immigration.

Le nombre des immigrants aux Etats-Unis atteignit, au lendemain de la Première Guerre mondiale, son record historique de 1 million de personnes sur un an (40 % de la croissance annuelle totale), chiffre d'autant plus saisissant qu'entre 1820 et 1880, il n'y était pas entré plus de 10 millions d'immigrants. La multiplication d'éléments originaires de l'Europe du Sud et de l'Est, allogènes par rapport à l'immense majorité des Américains d'origine britannique et pauvres de surcroît au moment où montaient la crise économique et le chômage, amena les Etats-Unis à limiter et sélectionner l'immigration par la loi des quotas.

Des considérations humanitaires amenèrent après-guerre à multiplier les exceptions aux quotas en faveur des réfugiés et des personnes déplacées. Par ailleurs, encore une fois, les flux se modifiaient : les quotas accordés aux immigrants européens n'étaient plus remplis et le Tiers-Monde commençait à fournir les gros contingents d'immigrants. D'autre part, de nouvelles considérations prévalaient dans l'opinion : défense des droits de l'homme et rejet des discriminations ethniques et raciales.

La législation des quotas fut éliminée par la loi de 1965 «Nationality and Immigration Act», ses amendements successifs et le «Refugee Act» de 1980. Bien que le plafond des

entrées réglementées ait été fixé à 270 000 depuis 1980, grâce à l'ensemble des dérogations, plus de 500 000 immigrants s'installent chaque années légalement aux Etats-Unis, auxquels s'ajoute un nombre au moins aussi important d'immigrants clandestins en provenance essentiellement des Caraïbes et du Mexique, qui renforcent la communauté hispanisante.

Si, aux Etats-unis, il n'y a eu que des modifications dans le degré d'ouverture des frontières, en France, il y a eu récemment rupture avec la tradition. Pendant plus d'un siècle, la France a joué le rôle d'une sorte de colonie de peuplement intérieure pour ses voisins d'Europe. Au XIX<sup>e</sup> siècle affluèrent surtout des Belges et des Italiens, et enfin des Espagnols. Après la Première guerre mondiale, le pays s'ouvrit à nouveau très largement, moins aux Belges qui préféraient le statut de frontaliers, mais toujours aux Italiens et aux Espagnols, et surtout aux Polonais. Des réfugiés de toute l'Europe centrale et d'Espagne vinrent compléter ces effectifs étrangers à la veille de la Seconde guerre mondiale. D'après Landry, la croissance de la population française a été assurée entre 1900 et 1939, pour un tiers par l'immigration internationale. La France est le seul pays d'Europe à avoir accordé, depuis si longtemps, une telle place aux immigrés : 380 000 étrangers en 1851, plus d'un million au début du siècle, 2,5 à 2,7 millions dans les années trente (6,6 % de la population totale en 1938). Les troubles liés à la guerre, les mesures prises à l'encontre de certains groupes de réfugiés et d'immigrés, la disparition des conditions économiques, qui justifiaient l'immigration, ont combiné leurs effets pour produire un large reflux. En 1946, les étrangers n'étaient plus que 1 740 000 et en 1954 ils n'étaient pas plus nombreux qu'en 1946. Les Italiens en fournissaient le plus gros contingent : 28 %, les Espagnols : 16 %, les Polonais encore 15 %.

Au milieu des années cinquante, la reprise de l'expansion économique suscita une dernière vague d'immigration, qui n'est retombée qu'après 1973 : +107 000 immigrants nets en 1973, +15 000 en 1975. La situation démographique n'était plus celle d'avant-guerre. Provisoirement, malgré la natalité retrouvée, la pénurie de main-d'œuvre ne pouvait se combler par la montée en âge des générations creuses nées pendant la période de sous-natalité des années trente.

Cependant, le contexte européen était devenu très différent. Le rideau de fer avait tari la source polonaise, et un revirement total avait transformé les pays d'Europe du Nord-Ouest, jadis fournisseurs de main-d'œuvre émigrée (Allemagne, Iles Britanniques, Belgique, Pays-Bas) en concurrents sur le marché de la demande en travailleurs immigrés. Tous comblaient leur pénurie de main-d'œuvre par des importations en Europe méridionale et dans les territoires qui étaient encore ou avaient été jadis leurs dépendances coloniales. Italiens, Espagnols, Yougoslaves se détournèrent, pour un grand nombre d'entre eux, de la France pour prendre le chemin de la Suisse, de la R.F.A. ou de la Belgique.

Les Nord-Africains (Tunisiens, Marocains et surtout Algériens) ont fortement contribué à cette augmentation : 73 000 en 1936 (3,3 % de la population étrangère), 227 000 en 1954 (12,9 %), 620 000 en 1968 (23,6 %), 1 420 000 en 1982 (38,6 %), tandis que les Européens jouaient un rôle de plus en plus effacé : 47 % des étrangers en 1982 contre 81 % en 1954, malgré l'importante immigration portugaise, du milieu des années soixante à 1973.

En 1962, on dénombra 2 170 000 étrangers (4,6 % de la population totale), en 1968, 2 620 000 (5,3 %), en 1975, 3 440 000 (6,5 %), en 1982, 3 680 000 (6,8 %), le nombre et le taux records.

Depuis 1973, tous les flux d'immigration nette se sont plus ou moins taris, les retours d'actifs l'ont même emporté sur les entrées légales ou régularisées de travailleurs, mais l'immigration familiale, autorisée dans le cadre du rapprochement des familles, a maintenu un solde légèrement positif. La stabilisation paraît à peu près totale pour les effectifs masculins; seul le nombre des femmes a encore augmenté. Bien qu'il n'y ait pas inversion des courants nets, la période de la grande immigration est passée. Le bilan des entrées et sorties actuels est sans commune mesure avec celui des années soixante qu'étudient finement Jacques Boudoul et Jean-Claude Labat dans *l'évolution récente de l'immigration étrangère en France*.

L'immigration du passé n'a finalement jamais eu un caractère continu, ni en volume, ni en provenance. Mais chaque fois qu'une vague d'immigration avait cessé de déferler, que les populations étrangères n'étaient plus alimentées par des flux permanents d'arrivées, les communautés établies sur le territoire français se sont stabilisées d'abord, assimilées et acculturées ensuite. La vieille tradition d'immigration n'a cependant pas, apparemment, plus préparé la France que ses voisins européens aux problèmes que pose la nouvelle immigration, pourtant guère plus nombreuse qu'avant-guerre en valeur relative, mais sensiblement différente par ses origines, de moins en moins européennes.

La réduction ou la disparition des migrations nettes n'a pas fait disparaître l'immigration brute. Cependant celle-ci, en se transformant, a entraîné la modification qualitative de la population immigrée, en amplifiant la dimension culturelle et ethnique de l'immigration. Le deuxième thème à envisager est donc celui de la rupture avec la tradition sur deux points : les origines géographiques, la composition par sexe et âge et son impact.

Nous avons signalé le premier changement important dans la composition de la population légale immigrée : le rôle des enfants et des femmes, majoritaires aux Etats-Unis dans les entrées depuis les années-trente, et en France depuis le milieu des années soixante-dix. Nous avons signalé le second en faisant allusion à la montée de la minorité hispanisante aux Etats-Unis, en passe de devenir, à la fin du siècle, aussi nombreuse que la minorité noire.

Je n'insisterai pas sur ce thème puisqu'il est présent dans la communication de Jean-Pierre Grimmeau, qu'il constitue le corps de celle de Christine Wattelar : *la mesure de l'immigration internationale : le cas de la Belgique* et d'une grande partie de celle de Michelle Guillon : *les nouveaux immigrants étrangers dans les grandes villes françaises*.

Cette dernière introduit une autre dimension sur le changement récent : la direction géographique de la nouvelle immigration, très majoritairement urbaine dans ses origines, presque exclusivement dans ses destinations et fortement concentrée géographiquement en France, mais pas plus que dans d'autres pays. Elle permet aussi de poser le problème de l'immigration à une échelle moins abstraite que celle de l'Etat, plus proche de celle du vécu et de la perception du phénomène.

Le troisième thème découle des deux premiers. La modification des attitudes d'accueil d'une part, la modification du recrutement d'autre part, ont deux conséquences, en apparence contradictoires. En premier lieu, elles rigidifient les situations : tout départ risquant d'être définitif, non seulement on répugne au retour, mais on essaie de faire venir les siens; la précarisation des statuts exacerbe la recherche de protection et d'insertion; enfin les difficultés à entrer et à se maintenir engendrent les migrations clandestines. Sans

doute, ce thème sera-t-il largement abordé par la suite sur le plan politique, mais il est étrangement absent des communications de cette séance et c'est regrettable.

Tous ces changements ont un retentissement sur les espaces relationnels et les structures des flux migratoires.

D'une certaine manière, la migration internationale ne peut que déplacer les pénuries de main-d'œuvre, et engendrer des mouvements en chaîne. Cela est perceptible dans certains pays comme l'Italie, où sont apparus des courants de substitution de l'émigration italienne vers la Suisse ou la R.F.A., principalement par une immigration maghrébine ou plus lointaine, phénomène qui sera développé dans la 4<sup>e</sup> séance, ou comme la Grèce qui doit importer de la main d'œuvre non qualifiée pour son industrie du bâtiment, alors qu'elle exporte elle-même de la main d'œuvre non qualifiée en Allemagne; ce l'est également en Mauritanie où des Maliens sont employés dans l'agriculture en remplacement des autochtones partis travailler en France, au Liban où des Egyptiens et des Asiatiques sont venus remplacer en partie les Libanais massivement émigrés... L'exemple grec nous est présenté par la communication sur *les courants migratoires en Grèce* de Laura Maratou-Alipranti, communication qui traite également du problème du retour des Grecs réfugiés en Europe socialiste pendant la guerre civile, sujet qui anticipe sur un autre thème sur lequel nous reviendrons.

Mais, le plus souvent, des migrations intérieures suffisent à rétablir un certain équilibre. Les emplois libérés dans les villes, de plus en plus sources d'émission de l'émigration (les 3/4 des émigrants maghrébins partent des villes aujourd'hui, par exemple), encouragent l'exode rural qui comble les vides créés par les départs. En fin de compte l'effet démographique de l'émigration n'est perçu que dans les campagnes. C'est en ce sens que la migration internationale participe tout autant que les migrations internes à la concentration de la population et à l'urbanisation, plus que par un transfert direct depuis les campagnes du Tiers-Monde vers les villes des pays développés.

La communication de Bernard Aubry, *Migrations étrangères et transfrontalières*, nous permettra d'examiner, à partir de l'exemple très fin des migrations en Alsace, l'imbrication des navettes frontalières et des migrations intérieures et internationales de substitution.

Le cinquième thème enfin semble aller de soi. Immigration et émigration forment un couple indissociable. Dans le cadre des relations durables établies entre les deux rives de la Méditerranée ou entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, des formes de relations particulières ont eu le temps de se structurer.

Il est dommage que sur ce thème extrêmement fructueux, nous n'ayions pas eu plusieurs communications. Mais celle de K. Taamallah sur *l'émigration depuis la Tunisie* servira certainement d'appui à une discussion plus générale sur les conséquences des modifications des conditions d'accueil dans les pays développés pour les pays de départ.

Les courants migratoires anciens et massifs, qui se sont tissés entre la France et le Maghreb, bien qu'en grande partie taris, ont donné naissance à de nouvelles formes d'échanges dans l'espace relationnel, qui leur confèrent un caractère exemplaire pour l'étude des interrelations à long terme entre émigration et immigration internationales.

La migration a tendu à devenir un système dans lequel on s'installait durablement. Dès que les familles avaient rejoint l'émigré, les séjours s'allongeaient. On rêvait de retour, mais on demeurait en Europe. Malgré l'aggravation du chômage, les retours dans les pays d'origine demeurent limités et deviendront de moins en moins probables au fur et à mesure que les enfants issus de parents immigrés grandiront, enfants pour qui la notion de retour n'a pas de sens. Les populations immigrées maghrébines adoptent, de plus en plus, les comportements et le système de valeurs des citadins européens.

Mais, «malgré l'allongement de la durée du séjour en Europe, les phénomènes d'acculturation et la pérennisation de ce mode de vie migratoire, la grande majorité des Maghrébins restent très attachés à leurs sociétés et à leurs régions d'origine, où ils reviennent au moins une fois par an, où ils retrouvent leurs familles, où ils investissent leurs économies. Malgré leur éloignement pendant 10 ou 11 mois de l'année, ils sont en définitive très présents. On le voit sur le plan économique avec l'ampleur des remises...» (Cf. Gildas Simon). Une grande partie de ces remises est investie dans l'immobilier aussi bien par ceux qui restent dans le pays d'accueil que par ceux qui reviennent dans le pays de départ.

Ce qui est vrai pour le Maghreb l'est pour le Machrek et également pour la Grèce, la Turquie ou le Portugal. La demande des émigrés, riches par rapport à la population locale, vient s'ajouter à celle due à la croissance urbaine, par croît naturel et exode rural, et explique la fièvre immobilière qui s'est emparée de tout le bassin méditerranéen. Les gouvernements en tirent profit et récupèrent dans cette spéculation une partie des remises du marché parallèle. En Algérie, 10 à 20 % des lotissements publics sont réservés aux émigrés. Dans toutes les banlieues qui explosent autour des villes méditerranéennes, une part importante des constructions est financée par les travailleurs émigrés. La maison est devenue le signe social de la réussite économique de l'émigré, elle est en même temps l'enseigne des avantages individuels tirés de l'émigration et encourage au départ. Souvent plus spacieuses et de bien meilleure qualité, avec sanitaires et garage, que les constructions traditionnelles, construites avec des matériaux modernes, ces maisons ne cherchent pas à rompre avec les traditions urbanistiques locales, mais elles ont accéléré l'introduction de nouvelles façons de penser l'habitat et de nouveaux modes de vie. La migration, globalement, par l'ouverture sur l'extérieur qu'elle implique, est un accélérateur du changement et de la modernisation des pays de départ.

«Si le thème de l'immigration polarise actuellement beaucoup l'attention des pouvoirs publics et les milieux politiques dans les pays industrialisés d'Europe occidentale, on s'interroge beaucoup moins sur les effets des migrations internationales de travail dans les pays en développement. La principale, si ce n'est la seule fonction que l'on affecte généralement à ces pays, est de constituer des foyers émetteurs, des réservoirs de main-d'œuvre où l'on puise lorsque les besoins des économies les plus développées l'exigent, et de servir de bases de retour, en cas de chômage dans les pays d'emploi. Cette conception très utilitaire est tout à fait réductrice, car elle sous-estime gravement les effets en retour (feed-back) dans les sociétés d'origine, qui sont en contact constant avec les sociétés industrielles par l'intermédiaire du système de relations permanentes établies par les migrants. Par ailleurs, elle néglige l'ampleur des migrations de main-d'œuvre qui s'établissent également entre les Etats inégalement développés ou dotés en richesses à l'intérieur même du Tiers-Monde». (G. Simon)

Les plus spectaculaires de ces flux ont conduit vers les pays pétroliers du Moyen-Orient.

La situation du Golfe Persique est en effet particulièrement paradoxale. Les pays riverains y regorgent d'une richesse qu'ils n'ont pas produite et les fluctuations des prix et de la demande en pétrole d'une part, l'état des réserves d'autre part montrent que l'opulence est toute provisoire. Le secteur qui crée la richesse n'utilise que très peu de main-d'œuvre et ses cadres et techniciens demeurent occidentaux. La prospérité ne pourra être maintenue que si les revenus tirés du pétrole servent à créer une industrie de substitution. Or, on manque de main-d'œuvre et surtout de main-d'œuvre technique, et on ne dispose que de marchés nationaux ridiculement étroits.

Avant le choc pétrolier de 1973, l'immigration vers les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient était encore bien modeste. En 1973, on dénombrait environ 1 million de travailleurs étrangers dans les Etats du Golfe, soit un peu plus de 2 millions d'immigrés en comptant leurs familles, arabes à 90 % et pour la plupart Levantins (dont de nombreux Palestiniens) ou Yéménites. Après 1973, dans l'euphorie de la flambée de la rente pétrolière et du boom des investissements qui l'a accompagnée, l'appel à la main-d'œuvre étrangère s'est brusquement accru, et au début des années 80, il y aurait plus de 2,8 millions de travailleurs étrangers au Moyen-Orient, soit une population étrangère totale de 4 à 5 millions de personnes, mais avec une modification de l'origine géographique des migrants. Les nouveaux sont principalement venus d'Egypte et d'Extrême-Orient (1/4 des travailleurs immigrés en 1983).

En 1983, avant les mouvements récents de retour, qui rendent vaine pour l'instant toute estimation, on pouvait avancer les chiffres de 2 millions de résidents étrangers pour l'Arabie Saoudite (30 % de la population totale, 50 % de la population active), 100 000 pour le Bahrein (respectivement 30 % et 60 %), 8 à 900 000 pour les Emirats Arabes Unis (77 % et 90 %), 800 000 pour le Koweït (60 % et 80 %), 200 000 à Oman, plus d'1 million en Irak (7 à 8 % de la population totale). Les Arabes représentaient 80 % des étrangers en Arabie Saoudite (1/3 de Yéménites, 2/3 de Palestiniens, Egyptiens et Libanais), mais moins de 25 % dans les Emirats Arabes Unis et Bahrein et moins de 10 % à Oman où les Asiatiques l'emportent.

La population immigrée y joue un rôle ambigu. Elle supplée l'absence de personnel dans le secteur productif car la rente pétrolière a eu pour effet nocif de multiplier les rentiers dans la population autochtone et de détourner les femmes du travail non domestique. Mais le but premier de cette main-d'œuvre immigrée est de fournir un bien-être immédiat aux nouveaux riches plus que de construire l'économie. Car, en dépit des discours sur la complémentarité entre les pays qui fournissent le capital et ceux qui fournissent le travail, tout est fait pour maintenir la mobilité des immigrés et les empêcher de se fixer : expulsion des clandestins, recours à des agences installées dans les pays d'origine pour gérer la main d'œuvre immigrée, ce qui rejette sur les pays de départ les éventuels conflits sociaux, limitation des droits des étrangers, limitation des durées de séjour. La substitution d'une population asiatique, isolée linguistiquement et physiquement dans des camps établis aux périphéries des villes, donne des garanties de précarité qui expliquent la préférence accordée à cette dernière vague d'immigration.

Depuis le début des années quatre-vingts s'est amorcé un virage que 1985 a brutalement accentué. L'essor économique des pays du Golfe est extrêmement fragile, car il ne repose que sur l'exportation de pétrole. Ils sont soumis à de brusques variations conjoncturelles, liées aux fluctuations de la rente pétrolière, qui sont lourdes de conséquences sur les flux et reflux des populations immigrées. Or les ressources tirées du pétrole ont décliné, durablement semble-t-il sous le double effet de la baisse du prix et du recul de la demande, et ne permettent plus de faire face aux ambitieux programmes de

développement de la période de pleine prospérité. Il n'est pas exclu que la chute régulière de la rente pétrolière, depuis le début des années quatre-vingts, ait ouvert une ère de rigueur pour les pays pétroliers et entraîne des mouvements considérables de retour. 1985 marque peut-être l'arrêt durable, sinon définitif, de l'immigration au Moyen-Orient.

En Arabie Saoudite, non seulement l'Etat a réduit son train de vie, mais il recourt à l'impôt pour alimenter son budget dont le déficit est le plus gigantesque du monde après celui des Etats-Unis. Le niveau de vie de la population a chuté; le plan ne prévoit plus qu'une croissance annuelle de 4 %, c'est-à-dire le simple taux de croissance démographique. Les affaires sont en récession, les projets de construction immobilière et les grands chantiers ont été en grande partie ajournés. Plus d'1 million d'immigrés seraient rentrés chez eux en 1985, soit près de la moitié des étrangers séjournant en Arabie.

L'Irak fournit temporairement à l'émigration égyptienne un foyer d'accueil de substitution. Les Egyptiens y prennent la place des jeunes actifs engagés sur le front irakorien, notamment dans l'agriculture. Bien sûr l'Irak, stimulé par les besoins de la guerre, a fait un énorme effort de développement de sa production de produits pétroliers (grâce à deux nouveaux oléoducs transitant par la Turquie), et dégage à nouveau des excédents commerciaux, mais sa dette est énorme et la récession économique très sensible. Le gouvernement veut cependant y relancer, à partir de 1986, un nouveau plan d'équipement qui nécessiterait le maintien de la main-d'œuvre immigrée. Mais un arrêt du conflit avec l'Iran et la libération des soldats mobilisés rendraient du jour au lendemain la situation de celle-ci très précaire.

La Jordanie appréhende le retour du Golfe des Palestiniens qui y avaient émigré et dont les envois de devises aux familles avaient contribué à financer une partie des investissements infrastructurels dans la vallée du Jourdain, et industriels, notamment à Amman.

L'Egypte est tributaire de l'évolution de la situation des immigrés dans les Etats du Golfe. On imagine aisément quelle catastrophe y provoquerait à court terme le retour des millions d'Egyptiens expatriés (il n'est pas sûr qu'à long terme les effets de retours massifs soient nocifs) puisque actuellement le dixième de la population égyptienne tire indirectement ses ressources de l'émigration, un travailleur émigré faisant vivre 4 à 5 personnes en Egypte.

Si les profits tirés de l'immigration ont progressivement disparu des pays d'accueil, ils demeurent tout aussi considérables au niveau des individus des pays de départ. Pour bon nombre de ceux-ci, l'émigration apparaît toujours comme une solution à la forte croissance démographique et à la faible croissance économique, et sur le plan financier, ils estiment en tirer des avantages très substantiels. Certains n'ont pas hésité à organiser directement l'émigration en créant des agences où recrutent les pays d'accueil : Bengladesh, Philippines, Corée du Sud... Faute de possibilités de migration légale, la forme normale de la migration internationale tend à devenir la migration illégale.

Elle est sans doute aussi vieille que la notion de migration internationale. On y attache peu d'importance chaque fois que la conjoncture encourage l'immigration. Elle devient cruciale chaque fois que la conjoncture s'y oppose. Le plus gigantesque mouvement de ce type est sans doute celui de l'immigration mexicaine aux Etats-Unis. Officiellement, il n'y a guère plus de départs de Mexicains de leur pays que d'entrées aux Etats-Unis; d'après les sources statistiques du Mexique, l'émigration officielle concerne

même de très faibles effectifs, dérisoires depuis 1965. Le solde migratoire, déduit des taux évalués de croissance totale et d'excédent naturel, indique cependant une moyenne de  $-0,4\%$  par an, ce qui est loin d'être négligeable en valeur absolue (-300 000 personnes environ), même si ce taux ne pèse pas lourd face à une croissance par voie naturelle de  $2,6\%$  par an, et ne contribue guère à résoudre les problèmes de population du Mexique. Ces chiffres confirment l'estimation faite par les États-Unis du franchissement de ses frontières méridionales par plusieurs centaines de milliers de clandestins mexicains chaque année. Jadis les «wetbacks» (dos mouillés) franchissaient à la nage le Rio Grande. Aujourd'hui, les immigrants clandestins s'infiltrent tout au long d'une immense frontière que les États-Unis parviennent très difficilement à contrôler, malgré un déploiement de forces de police considérable (plus de 2 000 patrouilleurs frontaliers) et l'établissement d'une démarcation concrète aux points les plus fréquentés. La plupart des clandestins entrent de toute manière, le plus tranquillement du monde, comme touristes ou étudiants. Officieusement accueillis par les entreprises qui en ont besoin, en général bien admis par une population habituée à leur présence et plutôt indifférente dans les États où les hispanophones sont très nombreux, ils sont cependant périodiquement refoulés par les autorités américaines (1 million appréhendés et expulsés chaque année, contre 1/2 million qui échappent aux mailles de la police), dans l'indifférence des autorités mexicaines qui ne veulent pas se priver des entrées de devises que représentent les transferts de revenus des émigrés aux États-Unis. On estime à plus de 4 millions de personnes, dont la moitié de Mexicains, les immigrants «sans papiers» aux États-Unis, chiffres que corroborent les arrestations et expulsions.

En Afrique, la migration illégale n'est bien souvent qu'un prolongement aux migrations internes, en particulier là où les frontières ne sont pas matérialisées et là où des ethnies sont établies à cheval sur une frontière. Souvent saisonnière, cette migration débouche rarement sur l'acquisition d'une citoyenneté. Il faut y ajouter le passage des pèlerins pour La Mecque qui paient leur voyage par des travaux temporaires, les franchissements de frontière par les victimes des troubles intérieurs ou de la famine.

A ces déplacements internationaux typiquement africains, s'ajoutent des déplacements atypiques qui relèvent des migrations internationales de travailleurs dirigés vers 4 pôles : la Libye, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et la République Sud-Africaine. Ces migrations se font généralement sans autorisation formelle, selon la tradition africaine. On peut en rapprocher les migrations illégales d'Afrique noire vers l'Europe occidentale.

De plus en plus pourtant, les États africains essaient de contrôler ces mouvements. Il est extrêmement difficile de surveiller les frontières de pays de faible densité humaine. Mais, des titres de séjour et des permis de travail en règle sont de plus en plus fréquemment exigés et les opérations de contrôle des résidents étrangers se multiplient. Des sanctions envers les clandestins et leurs employeurs sont prévues dans plusieurs pays. L'Afrique du Sud dispose du meilleur et du plus rigoureux système de contrôle du monde, avec de lourdes peines pour les employeurs de clandestins et des peines d'emprisonnement pour ces derniers. On sait que la Côte d'Ivoire, la Somalie, le Botswana recourent à l'arrestation et à la détention des immigrants illégaux avant de les expulser. L'expulsion simple est cependant la règle courante, pratiquée dans de nombreux pays. La plus vaste de ces opérations a été pratiquée par le Nigéria en 1983, et a porté sur près d'un million et demi de personnes en un mois (dont un grand nombre est sans doute revenu depuis), sans grande protestation de la part des États voisins, qui veulent se garder le droit de procéder de la même manière, le cas échéant.

Nous avons la chance de pouvoir disposer ici de deux communications complémentaires puisqu'elles portent sur deux Etats voisins : le Congo et le Zaïre que nous présenteront Naasson Loutete-Danguï (*l'immigration étrangère au Congo*) et Tshiswaka Lumembo (*l'immigration étrangère au Zaïre (1970-1984) : historique, évolution récente et facteurs explicatifs*), ainsi que de la communication d'Etienne Fotso sur *les migrations internationales au Cameroun*. Mais une des caractéristiques fondamentale des migrations intra-africaines contemporaines est la place qu'y tiennent les mouvements à caractère politique, nous avons cité les expulsions de travailleurs immigrés; elles avaient été précédées de celles des anciens colons d'origine européenne, que l'on a souvent improprement baptisées «rapatriements». Mais, elles sont largement dépassées en volume par les mouvements de réfugiés.

L'Afrique n'en a pas le privilège. L'Europe a connu en son temps ses cohortes de réfugiés, personnes déplacées ou transférées : 33 millions de personnes entre 1918 et 1948, ce qui rend bien dérisoire la migration à caractère économique que l'on s'échine pourtant à démontrer comme caractéristique de ce continent. L'Asie a enregistré jadis le transfert de 14 millions d'Indiens ou Pakistanais, plus récemment de 250 000 Bengalis, et a donné refuge à plus d'un million d'Indochinois, de Palestiniens et, plus récemment, de 2,5 millions d'Afghans.

L'ampleur des mouvements, le nombre de pays concernés, le chassé-croisé des peuples en fuite, la pauvreté extrême de ceux qui cherchent asile, comme de ceux qui le procurent, les faibles moyens des Etats confèrent un caractère inextricable au problème des réfugiés en Afrique. Même si nul ne peut évaluer leur nombre dans un continent sous-administré, ils sont plusieurs millions.

Avant les années quatre-vingts, la plupart des déplacements de réfugiés étaient dus aux luttes d'indépendance contre le colonialisme ou contre la domination extra-continentale. Le pays hôte était solidaire des réfugiés et pouvait espérer la victoire de la cause qu'il soutenait en les accueillant, puis leur rapatriement après l'indépendance; le problème des réfugiés ne se posait qu'à courte durée. A la fin des années soixante-dix, les choses ont changé, là, comme en Asie ou en Amérique, les réfugiés fuient des Etats indépendants en guerre extérieure ou civile. Les pays hôtes montrent moins d'empressement pour les accueillir. Le risque pour ces pays d'être involontairement entraînés dans la guerre n'est pas à exclure, les probabilités de rapatriement librement consenti sont faibles, l'installation sur place, sans solution durable prévisible, d'un grand nombre de démunis parmi des autochtones aussi pauvres qu'eux, font surgir le spectre d'un inextricable fardeau.

Deux solutions sont possibles : le maintien dans des camps, mal adapté à l'Afrique, mais qui a l'avantage de maintenir l'aide internationale et de refuser toute autre solution que le rapatriement; les projets d'autosuffisance qui allègent l'aide internationale, ou de dispersion à l'intérieur du pays qu'on ne peut jamais totalement éviter, bien qu'il n'y ait jamais assez de terres cultivables ni d'emplois, qui conduisent à une intégration de fait et apparentent le mouvement des réfugiés à une immigration économique classique.

La communication de Kabila Katujudi *sur une nouvelle forme de migration internationale : les réfugiés : le cas du Zaïre*, le troisième Etat africain par le nombre de réfugiés accueillis, ne manquera pas de sensibiliser l'auditoire à ce tragique aspect des migrations internationales contemporaines.

Alors quelles perspectives pour les migrations internationales ? La période de l'appel de main-d'œuvre étrangère est presque partout révolue. Cela ne signifie pas que les frontières soient devenues étanches, mais la circulation et la migration familiale ont remplacé la migration de travailleurs. Les grands mouvements internationaux de population sont aujourd'hui majoritairement d'origine politique et non plus économique. Des millions de réfugiés ont franchi les frontières au moment où les déplacements libres de travailleurs devenaient plus rares. Cependant, la pression au départ demeure forte dans de nombreux pays et les mouvements se poursuivent sous des formes plus variées, relativement nouvelles ou réapparues, qui posent le problème de l'application des politiques migratoires, objet de la troisième séance du colloque.